

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

92/58

TELLE QUE PRONONCÉE

ALLOCUTION

DE
L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

À UN COLLOQUE DU
CENTRE QUÉBÉCOIS DES RELATIONS INTERNATIONALES
«AU NOM DE LA PAIX ET DES LIMITES À LA SOUVERAINETÉ»

QUÉBEC (Québec)
Le 2 décembre 1992

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada

Je tiens à remercier le Centre québécois des Relations internationales (CQRI) de m'avoir donné l'occasion de vous adresser la parole aujourd'hui. Il me fait toujours plaisir de visiter la Vieille Capitale et surtout de rencontrer les citoyens et citoyennes de cette belle ville.

Vous savez, il est aussi important pour une ministre des affaires étrangères de voyager à l'intérieur de son pays qu'à l'extérieur et ce, pour deux raisons fondamentales. D'abord, pour porter à l'attention des Canadiens et des Canadiennes les questions auxquelles nous devons faire face sur la scène internationale et pour nous assurer que nos actions correspondent aux intérêts et valeurs de nos concitoyens. Ensuite, il est important que les Canadiens et les Canadiennes prennent conscience de l'impact des grandes tendances économiques et politiques mondiales sur leur vie quotidienne, qu'il s'agisse des échanges commerciaux, des droits de la personne, de l'environnement ou des questions de paix et de sécurité.

Dans un récent article du *Journal de Montréal*, un soldat canadien, le capitaine Richard Saint-Louis, a fait la déclaration suivante au sujet de sa mission comme casque bleu en Yougoslavie: «Maintenir la paix, être un soldat de la paix, c'est ma petite contribution à l'humanité.» Y-a-t-il quelque chose de plus typiquement canadien que cette déclaration? Je suis certaine que je trouverai la même attitude auprès des soldats du Camp Valcartier que je vais bientôt rencontrer. Qu'il soit du Québec, du Nouveau-Brunswick ou de la Colombie-Britannique, le casque bleu canadien représente ce qu'il y a de plus courageux, de plus louable chez nous. Nous sommes tous fiers de nos soldats de la paix.

Nous sommes tous fiers de la contribution canadienne au maintien de la paix. D'ailleurs, le Canada est le seul pays à avoir participé à toutes les missions de maintien de la paix organisées par les Nations Unies depuis 1947. Au cours des 30 dernières années, notre pays a eu une influence internationale bien plus importante que celle qui est normalement exercée par un pays de 20 ou 25 millions d'habitants.

Cette influence est en grande partie attribuable au fait que nous avons concerté nos efforts avec ceux d'autres pays par le biais d'institutions multilatérales. Elle est aussi attribuable au fait que nous avons travaillé sans cesse pour le règlement pacifique des différends.

Au fil des ans, des Canadiens, militaires et civils, se sont distingués à travers le monde par leur compétence, leur impartialité et leur sang-froid dans la cause de la paix dans des endroits aussi lointains que le Cachemire, le Zaïre, le Moyen-Orient, Chypre, l'Amérique latine et, plus récemment, le Cambodge, l'Angola, la Namibie, la Yougoslavie et la Somalie.

En tout, depuis 1947, plus de 87 000 militaires canadiens, hommes et femmes, ont participé à des dizaines de missions de rétablissement et de maintien de la paix ou de surveillance de trêves organisées par les Nations Unies. Et, depuis la Guerre de Corée, plus de 80 Canadiens ont perdu la vie alors qu'ils servaient au sein de forces de maintien de la paix.

Bien que nous soyons fiers de ces réalisations et de ces sacrifices, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. La cause de la paix nous présente des défis de plus en plus nombreux et complexes. Et, nous faisons face aujourd'hui à un monde instable, incertain et dangereux.

L'on n'a qu'à considérer l'Europe centrale et de l'Est qui est de plus en plus divisée, où nous déplorons les conséquences brutales d'une xénophobie et d'un nationalisme déchaînés, où des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes du cercle vicieux des règlements de comptes qui, dans certains cas, datent de centaines d'années, et où la communauté internationale sera appelée à porter secours à des dizaines, sinon à des centaines de milliers de nouveaux réfugiés. Mais l'Europe centrale et de l'Est est loin d'être le seul exemple.

Songez à l'Afrique, non seulement la Somalie, mais plusieurs autres pays, dont le Soudan et l'Angola. Songez à l'Asie, surtout la situation instable et incertaine au Cambodge.

Devant toutes ces situations complexes et explosives, il serait irresponsable, voire immoral, de se tourner le dos et de dire que nous avons déjà fait notre part. De plus, il serait insensé de croire que l'on puisse continuer à s'appuyer sur les approches traditionnelles d'intervention et de maintien de la paix. Une chose est certaine : le Canada restera fidèle aux principes de sécurité collective, de bon gouvernement et de droits de la personne, et de coopération multilatérale.

Chaque Canadien, et chaque Canadienne, peut profiter du maintien et du rétablissement de la paix et ce, pour trois raisons fondamentales :

- Des millions d'emplois canadiens et notre prospérité sont tributaires d'une communauté internationale stable et pacifique où le commerce extérieur peut se faire sans interruption et sans obstacles et où la règle de droit existe.
- En termes très pratiques, des conflits à l'étranger peuvent s'étendre et impliquer le Canada et ses alliés. Or, l'histoire nous offre une multitude d'exemples de conflits où la communauté internationale aurait pu éviter des

catastrophes en intervenant de façon plus opportune et efficace.

- Et, du point de vue de nos valeurs, comme Canadiens et Canadiennes, il n'y a rien de plus important que de fournir à chaque personne l'occasion de s'épanouir et de réaliser ses propres ambitions en toute paix et en toute liberté. Le maintien de la paix est un des moyens à la disposition de la communauté internationale pour promouvoir de telles conditions.

En d'autres termes, il est dans notre meilleur intérêt de respecter les principes fondamentaux. Voilà pourquoi nous appuyons les grandes lignes du rapport du secrétaire général de l'ONU intitulé «Agenda pour la paix».

Dans son rapport, le Secrétaire général va au-delà des notions traditionnelles du maintien de la paix. Il y propose une approche ambitieuse qui comprend la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix et l'établissement des conditions d'une paix durable. Le Secrétaire général estime - et nous sommes d'accord - que la communauté internationale doit jouer un rôle plus actif et intervenir davantage en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits. Il souligne aussi la nécessité d'établir jusqu'à quel point les Nations Unies peuvent répondre au nombre grandissant de demandes de gestion des conflits à la lumière des ressources limitées de l'ONU. Cette dernière question est fondamentale à la paix et à la sécurité internationales. Pensez-y.

Au cours des cinq dernières années, les Nations Unies ont organisé autant d'opérations de maintien de la paix qu'elles en ont organisées au cours des 42 premières années de leur existence. Et la contribution canadienne se situe bien au-delà de l'importance relative de notre pays.

Regardons, si vous voulez, notre participation à la mission en Yougoslavie. Notre contribution s'est traduite par le déploiement de 2 400 soldats, l'admission et l'intégration de 13 000 réfugiés, l'aide humanitaire, les initiatives diplomatiques telles que la Conférence de Londres, le déploiement de dizaines d'agents de la Gendarmerie royale, les ressources humaines de mon ministère qui sont consacrées à la question et l'envoi d'observateurs.

Bien que toutes les missions de paix ne soient pas aussi ambitieuses que celle en Yougoslavie, il n'en demeure pas moins que, devant le nombre croissant de demandes de missions de paix, il va falloir que le Canada compose avec ses limites financières et humaines. Il nous faudra prendre des décisions judicieuses : où et quand nous faudra-t-il intervenir? Bref, bien que nous aimerions continuer de répondre aux appels des Nations Unies

comme nous l'avons toujours fait, nous est-il encore possible de le faire?

Les organismes des Nations Unies ont leurs propres problèmes de ressources. Bien que l'on demande à l'ONU de relever des défis de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes, l'Organisation n'a pas les moyens d'assumer une charge plus lourde.

Bien que l'on veuille appuyer l'ambitieux nouveau programme d'action du secrétaire général de l'ONU, tel que précisé dans l'«Agenda pour la paix», on ne peut pas pour autant ignorer le fait que plusieurs pays membres, dont les États-Unis, mettent ce programme en danger parce qu'ils ne paient pas leur cotisation. Comment l'ONU peut-elle assumer la responsabilité de la paix et de la sécurité quand des membres, y compris certains membres du Conseil de sécurité, négligent ou refusent d'assumer leurs propres responsabilités financières vis-à-vis de l'Organisation?

J'ai trouvé encourageante la reconnaissance par le président Bush de l'utilité des initiatives de maintien de la paix des Nations Unies. Le président élu Clinton a déjà manifesté une attitude positive à cet égard.

Toutefois, l'offre américaine d'installations pour la formation de gardes de la paix est loin de répondre aux besoins les plus pressants de l'ONU. Ce qui compte le plus à l'heure actuelle, c'est que les États-Unis paient leur cotisation. Ce sera un point prioritaire à l'ordre du jour lors de nos entretiens avec la nouvelle administration américaine.

Ce qui rend la question des ressources plus urgente que jamais, c'est l'évolution de la nature des missions de paix. Ainsi, il ne s'agit plus simplement de s'interposer entre deux adversaires épuisés par la guerre. Comme on peut le constater dans les cas de la Yougoslavie et de la Somalie, les opérations de paix sont devenues multidimensionnelles. Elles peuvent impliquer le rétablissement de la paix, l'aide humanitaire, le secours aux réfugiés, la reconstruction d'infrastructures, la logistique électorale et la participation d'observateurs à des élections, et même l'établissement d'institutions ou de systèmes judiciaires et politiques qui permettent d'éviter l'avènement de conditions menant à des conflits.

À la lumière de cette nouvelle réalité, il est peut-être plus important que jamais de revoir nos critères traditionnels de participation à des missions de paix. En affirmant qu'il nous faudra revoir nos critères traditionnels, je ne mets pas en doute les décisions que nous avons déjà prises.

Certaines personnes, y compris le porte-parole du Parti Libéral, M. Axworthy, semblent vouloir laisser entendre que nos décisions

en ce qui concerne la Yougoslavie et la Somalie ont été prises de façon précipitée ou irréfléchie. Rien n'est plus faux ou trompeur. Au contraire, elles ont été prises à la suite d'une évaluation détaillée et systématique.

Nous ne sommes pas en Yougoslavie par hasard. Nous sommes là parce que la paix et la sécurité en Europe sont essentielles à la paix et à la sécurité au Canada. Il est impossible de surestimer ce que l'Europe représente pour le Canada en termes d'intérêts politiques, économiques et même environnementaux. Nous sommes en Yougoslavie parce que nos forces armées nous ont assurés qu'elles avaient les moyens de participer et l'expertise voulue pour y apporter une contribution importante et constructive. Nous sommes là parce que des milliers de Canadiens et de Canadiennes nous ont priés d'aider l'ONU dans ses efforts d'apporter de l'aide humanitaire aux victimes de ce terrible conflit. Après tout, la promotion de la paix et de la sécurité internationales est au coeur de notre politique étrangère.

Quelle est la valeur de nos déclarations ou de nos prises de position devant les assemblées de l'ONU et d'autres organisations internationales telles que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) si nous ne sommes pas prêts à traduire nos discours en gestes concrets pour la paix et la sécurité? Non, la décision d'envoyer des milliers de soldats canadiens en Yougoslavie n'a pas été prise à la légère. Le Gouvernement et nos forces armées sont très conscients des risques de blessures et de pertes de vie. Nous sommes très conscients des lourdes responsabilités et des conséquences possibles d'une telle décision. C'est la raison pour laquelle nos soldats suivent un entraînement intensif et que nous étudions tous les aspects d'une telle mission avant de nous engager. Et c'est pourquoi je trouve regrettables certaines déclarations récentes du porte-parole du Parti Libéral. Elles ne reflètent tout simplement pas ce qui se passe réellement dans le monde. Ces questions sont trop complexes, trop sérieuses, trop lourdes de conséquences humaines, pour que M. Axworthy cherche à les utiliser à des fins partisans.

Toutes nos décisions au sujet de la participation à des missions de paix, que ce soit en Yougoslavie ou ailleurs, ont été prises à partir de critères très précis, à savoir :

- l'existence d'une menace à la paix et à la sécurité;
- l'existence d'un processus de règlement politique;
- le consentement des participants au conflit pour le maintien de la paix et la présence de Canadiens et de Canadiennes;
- la définition d'un mandat clair par l'ONU ou un autre organisme multilatéral; et

- l'organisation d'un financement sûr.

Ces critères nous ont toujours bien servis, mais il sera peut-être nécessaire à l'avenir d'en ajouter quelques-uns en raison de la nature plus exigeante et du nombre croissant de ces missions de maintien de la paix. Or, avant de participer à de futures missions de l'ONU, il nous faudra peut-être considérer des facteurs tels que les coûts, les risques et la durée possible de chaque mission, nos intérêts historiques, politiques et économiques propres dans la région conflictuelle, et nos engagements bilatéraux et multilatéraux. D'ailleurs, il faudra aussi remettre en question l'approche traditionnelle du maintien de la paix, conçue à l'époque de la Guerre froide, afin d'en arriver à une nouvelle qui s'adapte mieux à la réalité contemporaine.

Regardons la situation à Chypre. Un récent article de la revue anglaise *The Economist* nous offre, avec une certaine ironie, l'observation suivante au sujet de l'intervention de l'ONU à Chypre : «Le temporaire a souvent la fâcheuse habitude de devenir permanent.»

Nous maintenons la paix à Chypre et ce, selon le modèle traditionnel, depuis 1964, soit presque 30 ans d'intervention et de présence entre les deux communautés ethniques. Bien que l'on ait réussi à prévenir la violence entre ces deux communautés, est-ce que l'on peut se dire après toutes ces années de service «mission accomplie»? Toute une génération considère comme normale la présence des soldats de la paix. Plus important encore, quand on constate jusqu'à quel point rien n'a vraiment changé à Chypre, n'est-il pas temps de faire certaines constatations?

À l'occasion de ma visite à Chypre, j'ai bien souligné l'intention du Canada de revoir la participation de nos militaires à l'opération. Bien que nos soldats aient pu apporter un certain ordre, une certaine paix, n'est-il pas évident que cette approche est inadéquate? Ainsi, tant et aussi longtemps que l'on ne s'attaque pas aux causes fondamentales des conflits, on ne réussira qu'à créer l'illusion de la paix.

La recherche de nouveaux moyens de résoudre des conflits n'est qu'un des nouveaux défis associés à la conception contemporaine du maintien de la paix. Un autre facteur complique la situation, à savoir l'intervention internationale déborde souvent dans des régions autrefois considérées comme inaccessibles pour des raisons de souveraineté nationale. De plus, de nombreuses sources de tension et de conflit découlent des violations des droits de la personne, de la persécution des minorités ou de la répression politique, qui sont souvent accompagnées de privations économiques. Trop souvent, ces violations ont été infligées sous la couverture de la souveraineté nationale.

Combien d'hommes, combien de femmes, combien d'enfants sont devenus victimes de brutalité, de racisme et de discrimination de toutes sortes parce que la communauté internationale s'avouait impuissante devant le bouclier de la souveraineté nationale?

Maintenant que le Rideau de fer est tiré, maintenant que le mur de Berlin a disparu, n'est-il pas temps de respecter la dignité humaine autant, sinon plus, que la souveraineté nationale? Maintenant que nous reconnaissons l'interdépendance de nos économies, de nos environnements, de nos marchés et de nos cultures, n'est-il pas temps de reconnaître que nos libertés, nos droits et notre sécurité sont de plus en plus tributaires des libertés, des droits et de la sécurité des citoyens du reste du monde? N'est-il pas aussi temps de reconnaître que la sécurité de la collectivité est menacée tant et aussi longtemps que la sécurité de l'individu n'est pas assurée? Bref, l'ère de la souveraineté exclusive est révolue.

On reconnaît de plus en plus dans le monde que la coexistence pacifique des nations est fortement influencée par l'organisation intérieure de leurs sociétés. Or, il importe de trouver de nouvelles façons de dépasser les frontières, qui en elles-mêmes sont souvent sources de conflit interne. L'une des mesures adoptées, à la demande du Secrétaire général, vise à renforcer les organisations régionales afin d'appuyer les Nations Unies.

La Conférence de Londres illustre bien la façon dont des organisations régionales, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la CSCE, peuvent travailler avec les Nations Unies pour accroître leur efficacité.

Au Canada, nous sommes bien placés pour contribuer à une telle collaboration puisque nous sommes membres de plusieurs organismes régionaux clés tels que la CSCE, le Commonwealth, la Francophonie et l'Organisation des États américains (OEA). Nous avons aussi des rapports privilégiés au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Tous ces organismes traitent de sujets semblables dont : la démocratisation, le respect des droits de la personne, une saine gestion gouvernementale, le règlement pacifique des différends. Le dialogue au sein de ces organismes peut contribuer de façon importante au renforcement de la confiance et à l'apaisement des tensions.

Bien que modeste, le bilan des efforts n'en demeure pas moins positif. Par exemple, l'été dernier, la question de la sécurité dans la région de l'Asie-Pacifique était, pour la première fois, à l'ordre du jour de la réunion de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est qui s'est tenue à Manille.

Et, à l'OEA, les pays membres chercheront des moyens de favoriser la sécurité dans l'hémisphère et traiteront de sujets comme la prolifération des armes nucléaires et conventionnelles.

Tout ça pour dire qu'à l'aube du XXI^e siècle, la condition humaine, les droits de la personne, la sécurité et la paix, ne sont plus l'affaire exclusive des États-nations - ils sont maintenant aussi l'affaire de la communauté internationale. D'ailleurs, cette philosophie est de plus en plus évidente dans les gestes posés par des organismes non gouvernementaux tel Médecins sans frontières.

Voilà une des raisons pour lesquelles la promotion du bon gouvernement et des droits de la personne est une des priorités de la politique étrangère du Canada. Il ne s'agit pas d'imposer notre système politique ou judiciaire, mais plutôt de promouvoir des valeurs universelles, telles que définies dans la Charte des Nations Unies.

Pourquoi? Parce que le respect de telles valeurs fait en sorte que les citoyens de quelque pays que ce soit ont des options et des recours pacifiques. Bref, elles assurent la force de la loi plutôt que la loi du plus fort.

Ces valeurs sont d'autant plus importantes que l'ordre international, et les centres de pouvoir économique et politique sont en pleine évolution. Elles doivent nous guider, nous servir de principes directeurs, au moment où nous naviguons sur les eaux agitées et incertaines de la fin du siècle. De nos jours, il y a plus de points d'interrogation que de points d'exclamation dans le texte de la politique étrangère.

Par exemple, dans nos efforts pour assurer la paix et la sécurité internationales dans le monde et promouvoir des valeurs universelles, combien sommes-nous prêts à payer? Dans nos efforts pour promouvoir le bon gouvernement et les droits de la personne, et améliorer notre environnement, comment allons-nous réconcilier valeurs universelles et souveraineté nationale? Dans nos efforts pour rendre plus efficaces que jamais les Nations Unies comme instrument de paix et de progrès social et économique, jusqu'à quel point sommes-nous prêts à engager nos ressources humaines et financières et à assumer nos responsabilités internationales?

Une chose est certaine, bien que le Canada n'ait ni les moyens, ni le pouvoir de régler tous les différends, de corriger toutes les injustices ou de nourrir tous les affamés du monde entier, nous devons continuer à rester fidèles aux valeurs qui inspirent notre politique étrangère, à savoir :

- la promotion et la protection des droits individuels fondamentaux de la personne;

- le développement des valeurs et des institutions démocratiques;
- l'établissement du «bon gouvernement», c'est-à-dire la prise de décisions responsables par les gouvernements, appuyés par des administrations publiques attentives; et
- le démantèlement d'obstacles au commerce international de manière à élargir la base de la prospérité mondiale.

Nous pouvons continuer à jouer un rôle de premier plan dans le monde si nous sommes bien organisés et si nous travaillons de concert avec d'autres pays.

Une des clés du succès sera la coopération et le dialogue, non seulement à l'échelle internationale, mais au sein de notre société. Il est essentiel que le Gouvernement ait accès aux idées, aux analyses et à l'expertise de Canadiens et de Canadiennes comme vous. Je vous invite formellement à partager avec moi vos idées sur le rôle que le Canada devrait jouer dans les années à venir en ce qui a trait au maintien de la paix et à la promotion de valeurs universelles. C'est avec un vif intérêt et l'esprit ouvert que je recevrai vos idées.

Merci.